



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur ECHERSEAU Fabrice domicilié au 6 Place Chamaillard en date du 27 janvier 2023 qui souhaite effectuer des travaux d'isolation en occupant temporairement le domaine public au 6 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du dimanche 19 janvier 2023 au mardi 21 février 2023, Monsieur ECHERSEAU Fabrice demeurant au 6 Place de Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à des travaux d'isolation au 6 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de 3 places de stationnement devant le 6 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant les travaux.

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

Monsieur ECHERSEAU Fabrice est occupant du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard, le 31/01/2023

| | |
|------------------------|------------|
| Arrêté n° 2023-01-22 | |
| PUBLIÉ LE | 31/01/2023 |
| ACTE EXÉCUTOIRE | |

Le Maire,

Nathalie OGNEAU

